



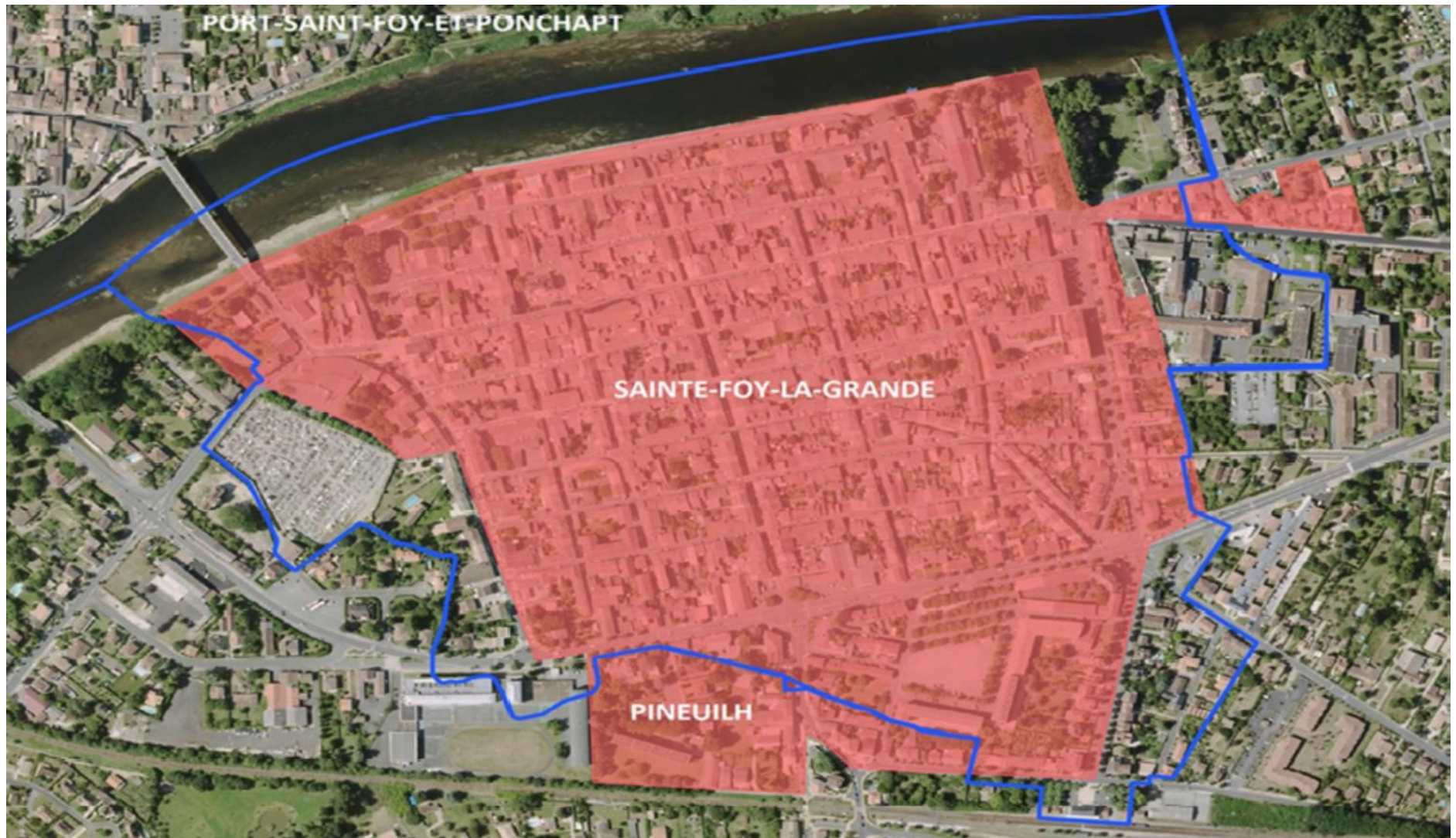
PREFETE de la GIRONDE



**CONTRAT de VILLE du QUARTIER  
BOURG  
de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh**

**APPEL A PROJETS 2020**

**Date limite de dépôt des projets : 31 janvier 2020**



1 - Le cadre général

**La Politique de la Ville vise « l'objectif commun de rétablir et de pérenniser l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».**

Depuis juin 2014 le quartier « Bourg » situé sur les communes de Sainte-Foy-La-Grande et de Pineuilh a été inscrit en « territoire prioritaire de la politique de la ville. Ce quartier compte 2 206 habitants. Son périmètre est consultable sur le site <http://www.geoportail.gouv.fr>

**Le contrat de ville du quartier Bourg** signé le 10 juillet 2015, pour une durée de cinq ans, par l'État, La Communauté de Communes du Pays Foyen, les villes de Sainte Foy la Grande et Pineuilh et 14 partenaires institutionnels qui se sont ainsi engagés à mobiliser leurs moyens propres dit « droit commun » envers le Quartier du Bourg de Sainte Foy la Grande/Pineuilh au regard des enjeux et orientations stratégiques définies de manière partagées. Sa durée est prolongée par un avenant jusqu'au 31 décembre 2022 par loi de finances pour 2019.

Il constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de développement social et économique en faveur des habitants du quartier prioritaire.

Il est disponible sur les sites internet de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays Foyen, de la commune de Sainte-Foy-La-Grande, et de la commune de Pineuilh.

Il a pour objectif d'accroître la concentration et la coordination des moyens des cosignataires sur les publics les plus défavorisés et de contribuer à la cohérence d'intervention des institutions et associations en s'appuyant notamment sur la participation des habitants.

**Le conseil citoyen**, composé d'un collège d'habitants du quartier prioritaire et d'un collège d'acteurs locaux a été reconnu par arrêté préfectoral le 24 juin 2015. Le conseil citoyen est associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville.

### ➤ **Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?**

Chaque porteur de projet souhaitant intervenir sur le Quartier doit **prioritairement mobiliser les financements de droit commun des signataires du Contrat de Ville** avant d'avoir recours à l'appel à projet Politique de la Ville.

Ces crédits spécifiques alloués par l'Etat (Préfecture de la Gironde) et la Communauté de Communes seront mobilisables en complément du droit commun sur des actions bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire et contribuant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. Les référents Politique de la Ville pourront accompagner le porteur de projet à identifier les dispositifs de financement de droit commun auprès notamment de l'Etat (voir annexe 1 - droit commun de l'Etat), la Caf, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, etc.

Vous pourrez aussi déposer votre projet auprès de fondations en fonction de leurs domaines d'intervention.

## **2 - Les enjeux du contrat de ville du quartier « Bourg » :**

Le contrat est structuré autour de 4 piliers et définit des enjeux et des objectifs prioritaires partagés par les signataires :

**PILIER 1 : Cadre de vie, Habitat et renouvellement urbain**

**PILIER 2 : Développement économique et emploi**

**PILIER 3 : Cohésion sociale (santé, éducation, sports, culture)**

**Axes transversaux : Valeurs de la république, Lutte contre les discriminations, jeunesse, égalité Hommes/Femmes**

### 3 - Quelles priorités d'actions pour 2020 ?

Les projets présentés par les opérateurs devront prioritairement s'inscrire dans l'un des axes du contrat de ville du tableau ci-dessous, l'astérisque concerne essentiellement les acteurs institutionnels.

AXES	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
AXE CADRE DE VIE	* Orientation 1 : Affirmer un projet urbain	* Une éco-cité comme cœur d'une ruralité moderne * Conforter un certain nombre de fonctions urbaines : identification et actions sur des îlots stratégiques
	Orientation 2 : Améliorer l'offre et la qualité des logements	* Inciter à la rénovation de l'habitat privé
		* Lutter contre l'habitat indigne
		* Améliorer le logement social
		Sensibiliser au respect du logement et favoriser l'auto-réhabilitation accompagnée
		* Réduire la consommation énergétique des bâtiments de l'habitat privé
		* Adapter les logements au vieillissement et aux handicaps
		Se réappropriier les places et espaces publics de lien social
		Ramener la nature dans la Bastide
		* Organiser une piétonisation partielle (spatialement) et temporaire pendant l'été, en réfléchissant aux modularités possibles
AXE DEVELOPPEMENT ECOMONIQUE ET ACCES A L'EMPLOI	Orientation 4 : Coordonner les dispositifs	* Territorialiser le réseau de partenaires emploi / formation/ développement économique (SPEL)
		Développer l'apprentissage et la formation par alternance
		* Créer un pôle d'excellence Territorial des Métiers et mettre en réseau les organismes de formation
		* Approfondir les opportunités offertes par la formation BAFA

	Orientation 5 : Lever les freins à l'emploi et à la formation	Favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi
		Favoriser l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité
Orientation 6 : Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale et d'entreprise de proximité sur le quartier et le territoire		* Mobiliser les dispositifs d'emplois aidés
		* Mobiliser une approche foncière et fiscale pour maintenir les commerces
		* Mettre en place des conditions favorables d'installation pour de nouvelles entreprises
		* Travailler sur l'offre commerciale : produits, horaires, emplacements..., adapter l'offre à la demande
		* Fluidifier les accès et améliorer la signalétique (piétonne et automobile) dans et vers la Bastide, orienter vers la Bastide
		Chercher des complémentarités et favoriser des actions qui créent du lien entre la Bastide et sa périphérie
		Soutenir et mettre en valeur des entreprises et commerces de proximité sur le quartier et le territoire Maintenir et créer de l'emploi de proximité sur le quartier et le territoire
		Promouvoir et accompagner la voie entrepreneuriale, permettre aux porteurs de projet de tester leur activité
		Favoriser l'accompagnement des entreprises : transmission et reprise d'activité, maintien d'entreprises en difficulté.
		* Renforcer/Développer les salons
		Mettre en scène la bastide en valorisant le patrimoine architectural, les produits et savoir-faire locaux
		Travailler et poursuivre les démarches sur la mémoire du quartier, faciliter l'appropriation par l'habitant de la qualité architecturale
		* Considérer le tourisme comme un moteur de développement inclusif d'activités et d'emploi
		Travailler sur l'image de la bastide
		* Améliorer la visibilité et la lisibilité de la Bastide
		* Mettre en scène une Bastide moderne

		* Développer une offre quantitative et qualitative d'hébergement et restauration
AXE COHESION SOCIALE	* Orientation 8 : Favoriser l'accès aux soins	* Valoriser le territoire pour attirer des médecins, et créer des conditions d'accueil favorables des stagiaires et des jeunes médecins * Anticiper les départs à la retraite des médecins
	* Orientation 9 : Améliorer l'information et l'orientation des professionnels de santé	* Créer du lien entre les professionnels de santé, et mobiliser un réseau entre les acteurs existants
	* Orientation 10 : Accompagner le vieillissement de la population	* Encourager, accompagner et aider les réhabilitations d'habitat pour le maintien à domicile
		* Développer l'accueil de jour et renforcer le maintien à domicile
	Orientation 11 : Agir sur la santé psychique et développer la prévention des pratiques addictives	Accompagner psychologiquement les jeunes pour favoriser leur parcours d'insertion
	Orientation 12: Agir sur l'alimentation et lutter contre la malnutrition	Faire des apprentissages alimentaires
		* Créer des passerelles avec le Plan national nutrition santé
		* Intégrer à travers la formation des animateurs une dimension santé dans les projets éducatifs territoriaux.
	Orientation 13: Favoriser la réussite éducative des enfants en relation avec les parents	* Favoriser l'éveil et la sociabilisation des enfants, en développant la fonction d'accueil des 0-3 sur la bastide
		Accompagner la parentalité
* Fusionner les écoles maternelle et primaire sur un même lieu pour un accès à l'école dès le + jeune âge		
* Promouvoir la réussite scolaire, lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions		
* Orientation 14 : Coordonner les acteurs éducatifs et sociaux: Enseignants, parents, enfants, collectivités, associations	* Donner une dynamique de travail collective et partagée au plan local avec les différents acteurs, institutionnels et associatifs.	
Orientation 15 : Accompagner la scolarité et s'affranchir des barrières linguistiques. Lutter contre l'illettrisme et accompagner les allophones	Accompagner la scolarité S'affranchir des barrières linguistiques	

	Orientation 16 : Favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre et notamment pour les jeunes filles	Mobiliser les associations sportives et culturelles locales, et les acteurs sociaux, pour amener les jeunes vers les pratiques sportives et culturelles
		Élargir les actions CAP33 pour capitaliser sur leur réussite estivale
		Proposer des pratiques sportives et culturelles novatrices
		* Permettre à des établissements scolaires d'être vecteurs de la culture et du sport
		* Faciliter pour les habitants du quartier l'accès à la culture sur la Bastide : Préfiguration d'un pôle culturel
		Favoriser un accès financier aux jeunes du quartier qui voudraient s'inscrire dans des associations sportives et culturelles
		* Développer la formation et l'emploi des animateurs sportifs et culturels
	Orientation 17 : Favoriser l'engagement des jeunes	* Proposer un espace dédié aux jeunes
	Encourager les jeunes du quartier à être acteurs des actions, et les accompagner sur leurs projets	
Orientation 18 : Favoriser l'accès aux droits et aux services	Favoriser à l'ensemble l'accès aux habitants à l'ensemble des droits sociaux	
Axe Transversal	Les projets s'inscrivant dans les 3 <u>thématiques transversales</u> que sont la <b>lutte contre les discriminations, l'égalité hommes/femmes et la jeunesse</b> feront également l'objet d'une attention particulière.	

**Information complémentaire : l'appel à projets concerne également le programme « Ville, Vie, Vacances »**

Cet appel à projets permet également de proposer des actions visant à offrir aux enfants et jeunes des quartiers politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans, un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances, pendant les périodes de vacances scolaires.

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté
- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficultés (projets de réussite éducative, Ecole ouverte...)
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

## ➤ Comment déposer une demande de financement ?

Dans le cas d'une première demande, les porteurs de projet sont invités à rencontrer les référents politique de la ville de l'État, de la Communauté d'Agglomération du Pays Foyen afin d'échanger sur le dossier en amont de la saisie en ligne de la demande.

Prise de contact souhaitée par courriel à l'attention des 2 référents (voir coordonnées en dernière page du document)

- La procédure de dépôt est commune à l'État et au Pays Foyen

Votre projet pour le « Quartier du Bourg » de Ste Foy la Grande et Pineuilh peut être soutenu par plusieurs financeurs. C'est pourquoi, en déposant votre dossier selon les modalités ci-dessous, vous êtes assuré que votre dossier sera automatiquement examiné par l'État, le Pays Foyen.

Pour information, les autres signataires du Contrat de Ville auront un accès consultatif aux demandes déposées dans le cadre de cet appel à projets.

**ATTENTION la procédure de dépôt des dossiers reste inchangée pour 2020, aucun dossier papier ne sera accepté (lire très attentivement la notice sur le dépôt en ligne (jointe à l'appel à projets))**

## ➤ Dépôt en ligne sur le site

- Pour simplifier les démarches des porteurs de projet, un dossier commun est à remplir pour les demandes à l'Etat et à la Communauté de Communes du Pays de Foyen sur le modèle du CERFA V5 sur le portail DAUPHIN.
- Pour accéder au portail DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (n° de la cellule d'accompagnement 09.70.81.86.94)  
**Guide usagers à télécharger : [www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide\\_usagers\\_vd1.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_usagers_vd1.pdf)**
- Lors de la saisie sur DAUPHIN, pour le budget du projet, concernant la demande ETAT Politique de la Ville, **VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT** saisir « **POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE** », avec un budget prévisionnel uniquement pour 2020 car sans cette précision, le dossier ne sera pas visible et instruit par la Mission Ville.



**La saisie doit être réalisée au plus tard le  
31 janvier 2020, au-delà, les demandes ne seront pas recevables.**

**Dans le cas d'une reconduction d'action, le bilan ou pré-bilan de l'année 2019 sera obligatoirement déposé lors de la saisie de la demande.**

**ATTENTION NOUVEAU** : Entre le 24 février 2020 et le 24 mai 2020, les bilans 2019 devront être saisis sur le portail DAUPHIN afin d'être validés par nos services

**LA SAISIE DU BILAN 2019 EST IMPERATIVE (LORS DE RECONDUCTION D'ACTION)  
POUR OBTENIR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE**

En revanche, si vous ne sollicitez pas de financement de l'État, pas de saisie, envoi uniquement d'un dossier CERFA à la collectivité.

**Si vous n'avez jamais été financé dans le cadre de la Politique de la Ville, rapprochez- vous de la Mission Ville au 05.56.90.65.22 ou 05.56.90.62.81 ou 05.56.90.62.82**

Afin de rendre plus lisible les actions déposées, vous veillerez à faire précéder le titre de chaque action déposée ainsi :

- pour les actions Contrat de Ville : CV Pays Foyen « nom de l'action »
- pour le programme « Ville, Vie et Vacances » : VVV Pays Foyen « nom de l'action »

### ➤ Comment est ensuite instruit le projet ?

Chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et la Communauté d'agglomération du Pays Foyen.

Conditions d'éligibilité :

Afin d'être éligibles, les actions présentées devront concerner **les habitants du quartier prioritaire**, s'inscrire dans les objectifs stratégiques et opérationnels cités ci-dessus et respecter les principes suivants :

- présentation d'un projet précis définissant les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'action (le nombre de personnes ciblées et la part des habitants du quartier prioritaire seront explicitement mentionnés)
- capacité à mobiliser les habitants dès la conception du projet
- inscription du projet en complémentarité avec l'offre existante
- qualité et innovation de l'offre proposée
- définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation précis
- partenariat et co-financement. **Une attention particulière sera portée à l'absence de substitution avec le droit commun des financements Politique de la Ville sollicités.**

Les subventions allouées aux projets retenus seront versées directement sur le compte du porteur de projet.

## ➤ Quels suivi et évaluation ?

Les actions retenues feront l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville.

**Pour les actions subventionnées par l'État/Politique de la ville en 2018, le bilan définitif, composé du bilan qualitatif, financier et de données chiffrées concernant le public touché par l'action sera saisi en ligne sur le site [ADDEL](#) puis transmis, par mail, aux référents politique de la ville ( cette procédure ne sera que pour 2019).**

## ➤ Ce qu'il faut retenir :

**La saisie du bilan, à partir du 24 février 2019, sur la plateforme DAUPHIN ;**

### Un appel à projets territorialisé :

- ☼ Les crédits spécifiques politique de la ville seront mobilisés au bénéfice des habitants du quartier prioritaire « Bourg » du Pays Foyen.

### Un appel à projets commun avec le dispositif « Ville, Vie, Vacances »

- ☼ La procédure de saisie et d'instruction est la même pour les projets VVV que pour les autres projets « politique de la ville »

### L'inscription du projet dans les objectifs du contrat de ville du quartier Bourg :

- ☼ Les projets devront indiquer l'objectif stratégique et opérationnel dans lequel ils s'inscrivent.

### La mobilisation préalable des crédits de droit commun au bénéfice des publics des quartiers prioritaires

- ☼ Les projets devront faire appel prioritairement aux financements existants dans le cadre des dispositifs généraux avant de solliciter les crédits spécifiques de la politique de la ville.

### Une procédure de dépôt des dossiers et d'instruction partenariale

- ☼ Une procédure unique de dépôt des demandes auprès de la communauté de communes du Pays Foyen et de l'État.

- ☼ L'accompagnement en amont du dépôt de la demande.

Le co-examen des demandes entre la Communauté de communes du Pays Foyen, les communes de Sainte-Foy-La-Grande et Pineuilh, et l'Etat.

***Afin de vous aider à mobiliser d'autres financements*** ( Etat, Conseil Départemental, CAF .....) vous trouverez ci-joint les coordonnées des référents des services concernés et, également, les dates de dépôt de dossier.

**Par ailleurs**, les fondations peuvent être un soutien intéressant, pour connaître l'ensemble des propositions : <http://www.fondations.org/> sur lequel sont référencées l'ensemble des fondations ainsi que leurs domaines d'intervention.

**Les coordonnées de vos référents :**

Communauté de Communes du Pays Foyen Politique de la Ville	Claire AVRAND	<a href="mailto:claire.avrand@paysfoyen.fr">claire.avrand@paysfoyen.fr</a>	06.26.33.37.26
Déléguée de la Préfète	Dominique Sylvie DINE	<a href="mailto:dominique-sylvie.dine@gironde.gouv.fr">dominique-sylvie.dine@gironde.gouv.fr</a>	06.46.09.48.75